

repoussées par quelques-uns de ceux qui font de saint Amand le fondateur du monastère de Nantua, en s'appuyant sur la Légende de ce monastère ; notamment par Guichenon et par le président Rouyer.

L'on ne saurait en douter lorsqu'on rapproche entre eux ces divers documents ; les moines de Nantua qui ont fabriqué les deux lettres de saint Grégoire et de Childéric sont les mêmes moines qui ont fabriqué la légende de saint Amand ; les mêmes qui, dans la lettre de saint Grégoire comme dans cette légende, ont donné au monastère de Nantua le nom d'Elnon appartenant au monastère belge fondé par saint Amand, dans l'espérance d'appuyer un faux par d'autres faux, sans songer que plus un faussaire multiplie ses œuvres, plus il fournit de moyens pour établir et confondre son imposture.

§ 3. — *Charte de l'empereur Lothaire, autorisant les moines de Nantua à élire un abbé. (1).*

La charte de l'empereur Lothaire autorisant les moines de Nantua à élire leur abbé, à laquelle Guichenon donne la date de l'an 841, et qui, suivant Mabillon (2), serait antérieure à l'an 833, porte en substance : « En vue des prières des moines de Nantua, pour avoir un abbé pris dans leur sein, et de notre vénération pour saint Pierre, prince des Apôtres, en l'honneur duquel il conste que leur monastère a été dédié par le pape Grégoire : *in honorem cujus memoratum cœnobium constat esse a Beato Gregorio papa dedicatum*, nous ordonnons que ces lettres de notre sérénité

(1) Voir, à la fin, la charte de l'empereur Lothaire. B.

(2) Certe hoc diploma editum est ante successionem Lotharii Augusti a Ludovico parente, ne proinde ante annum DCCCXXXIII. (*Ann. Bened.* I. XXVIII, n° 82. II, 448).